



Poursuite devant prud'homme

Par **panam95**, le 15/01/2012 à 16:03

Bonjour,

Alors voila mon problème, j'ai poursuivi mon ancienne entreprise au prud 'hommes,j'ai un jugement au mois de juin il me doivent environ 1000e ce qui correspond à mes CP(20 cp) non perçue. Le problème c'est que les avocats que j'ai eu au téléphone me demande min 1000e pour me défendre, la dernière que je suis parti voir ma dit 1500e et elle ma pri 170e la consultation.

Donc voila j'aimerais savoir ou trouver un avocat pas très cher ou enfin quelqu'un qui me défendra au jugement.

PS; on m'a parlé d'un syndicats mais j'en sais pas plus merci

Par **Paul PERUISSET**, le 15/01/2012 à 19:58

Bonjour,

Vous pouvez effectivement vous défendre par le biais d'un syndicat.

Allez donc à la bourse du travail de votre ville.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le 15/01/2012 à 19:59

Bonjour,

En tout cas, il conviendrait toujours de conclure une convention d'honoraires et de vous renseigner avant du coût d'un premier entretien...

Si vous avez obtenu un Jugement du Conseil de Prud'Hommes, je ne vois pas en quoi un avocat peut vous être utile maintenant à moins qu'il ait été frappé d'Appel...

Par **Paul PERUISSET**, le **15/01/2012** à **20:31**

Bonjour,

En réalité si j'ai bien compris, la date d'audience de jugement est prévue au mois de juin, d'où la nécessité pour panam95 de se faire assister.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le **15/01/2012** à **21:48**

Oui, excusez-moi, j'avais interprété comme quoi l'intéressé avait obtenu un Jugement en juin dernier qu'il voulait faire exécuter mais c'est apparemment une audience en juin prochain...

Par **panam95**, le **16/01/2012** à **18:11**

faut il être syndiqué pour bénéficier de leur aide ? Je dois prendre contact avec un syndicat de ma ville ou du lieu de mon ancien travail ?

Par **P.M.**, le **16/01/2012** à **18:16**

Bonjour,

Cela dépend de l'organisation syndicale pour les conditions de leur intervention mais si lieu d'habitation et lieu de travail sont dans le même département, peu importe et ils vous orienteront éventuellement ensuite...

Par **Paul PERUISSET**, le **16/01/2012** à **18:21**

Bonjour,

Pour votre 1ère question, il faut demander au syndicat que vous aurez choisi.

Vous pouvez prendre contact avec la bourse du travail de votre ville s'il y en a une.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

PS: message croisé avec le précédent

Par **panam95**, le **17/01/2012** à **19:17**

Bonjour, il n'y a pas de bourse du travail dans ma ville (sarcelles 95) et je ne trouve rien sur internet.

Par **P.M.**, le **17/01/2012** à **19:28**

Bonjour,

En région parisienne, il existe de nombreuses Maisons des Syndicats, Union Départementales ou Locales, beaucoup d'organisations syndicales y ont leur siège et il existe déjà une Bourse du Travail à Paris, sans parler des sites internet...